

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE EXPLOITATION AGRICOLE



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026 Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

01 SEPTEMBRE 2027 Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration via votre plateforme.



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon exploitation agricole ?

• **Clients entreprises (coopératives, négociants, autres agriculteurs...)** : Factures électroniques obligatoires via une plateforme agréée PA, anciennement PDP)

• **Clients particuliers (vente directe, marchés...)** : Déclaration de vos ventes à l'administration

• **Autres situations :**

Entraide agricole : Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)

Pêche en haute mer : Pas d'obligation sauf option TVA (opérations exonérées)

Micro-entrepreneur agricole : Vous êtes concerné!



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

CHECK-LIST À FAIRE :

- 1 Si vous avez un logiciel : pourra-t-il créer et recevoir des factures (est-ce une plateforme agréée) ?** Nous sommes à vos côtés pour vérifier le périmètre fonctionnel.
- 2 Formez votre équipe** pour réaliser les factures et valider vos factures d'achats.
- 3 Si vous êtes concerné par les obligations de e-reporting mensuel** (ventes à des particuliers ou à l'international) : formez-vous sur votre logiciel.
- 4 Testez votre système avant l'été 2026** (pour la réception) et avant l'été 2027 (pour l'émission).

RÉCEPTION DES FACTURES



Votre logiciel pourra-t-il réceptionner les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2026

1

Votre logiciel pourra-t-il créer et recevoir des factures ? Si non, optez pour **une plateforme partenaire**.

2

Formez votre équipe



3

Si vous êtes concerné, formez vous à l'e-reporting

4

Testez votre système



ÉMISSION DES FACTURES & E-REPORTING



Votre logiciel pourra-t-il émettre les factures ?

Si non, optez pour une de nos plateformes partenaires !

SEPTEMBRE 2027

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

• Acompte reçu ?

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

• Importations (graines, intrants...) ?

À déclarer à l'administration via votre plateforme

• Plusieurs logiciels dans votre exploitation ?

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

• Prestations de services ?

Pensez à déclarer chaque encaissement sur votre plateforme



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Nous vous accompagnons pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

Contactez nous sans tarder !